L'Espace Musical en Pévèle
www.lemep.fr
Apprendre, jouer, progresser...

Tarifs des cours de chant et conditions générales de vente

TARIFS 2017-2018

Les cours avec un abonnement mensuel:

> Frais d'inscription comprenant la fourniture des supports pédagogiques: **40€/an**

De septembre à fin juin: Un cours par semaine sauf pendant les vacances d'automne, de noël, de février et de printemps, soit 35 cours garantis sur l'année

> Cours individuel 30 minutes par semaine: **45€/mois**
> Cours individuel 1 heure par semaine: **79€/mois**
> Cours 3 élèves 1 heure par semaine: **50€/mois**

Juillet et août: 4 cours à répartir sur les 2 mois en fonction des disponibilités de l'élève et du professeur

Cours individuel 30 minutes: **51€ pour 4 cours**
> Cours individuel 1 heure par semaine: **84€ pour 4 cours**
> Cours 3 élèves 1 heure par semaine: **57€ pour 4 cours**

L'atelier de chœur:

Un cours par semaine sauf pendant les vacances d'automne, de noël, de février et de printemps

> Frais d'inscription comprenant la fourniture des supports pédagogiques: **40€/an**
> Cours maximum 6 élèves 1 heure par semaine: **45€/mois**

Juillet et août: 4 cours à répartir sur les 2 mois en fonction des disponibilités de l'élève et du professeur

> Cours 6 élèves 1 heure par semaine: **51€ pour 4 cours**

Les cours sans abonnement mensuel:

Un cours quand vous le souhaitez après avoir pris rendez-vous avec votre professeur

> Frais d'inscription comprenant la fourniture des supports pédagogiques: **40€/an**
> Cours à la carte individuel 1 heure: 25€/cours

Les stages (10% de réduction pour les élèves inscrits à l'année)

> 3 cours de 30 minutes: **36€**
> 3 cours individuels d'une heure : **70€**
> 4 cours individuels d'une heure : **94€**
> 5 cours individuels d'une heure : **117€**
> 6 cours individuels d'une heure : **140€**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Inscription

Les inscriptions sont possibles toute l'année sous réserve des places disponibles. L'inscription ou la réinscription d'un élève est prise en compte à réception de la fiche d'inscription datée et signée par le responsable accompagnée du règlement des frais d'inscription.

2- Ouverture des cours

Les cours sont ouverts du lundi au samedi de 8h à 20h pendant toute la période scolaire. Les vacances scolaires sont consacrées aux stages et autres activités.

3- Le cours gratuit

Un cours d'essai gratuit et sans engagement est proposé à tout nouvel élève.

4- Frais d'inscription

Ils comprennent la fourniture des différents supports pédagogiques et partitions. Ils couvrent une période de 12 mois à partir de la date d'inscription.

Tarifs des cours de chant et conditions générales de vente

5- Cours avec abonnement mensuel
L'inscription comprend un cours par semaine sauf pendant les vacances d'automne, de noël, de février et de printemps ainsi que 3 cours à prendre dans la période juillet et août. Les cours durant cette période sont facultatifs et planifiés entre l'élève et le professeur en fonction des disponibilités respectives. Cela représente 38 cours garantis pour la période allant de septembre à août.
6- Cours sans abonnement mensuel
Les cours sont planifiés d'un commun accord entre l'élève et le professeur.
7- Annulation des cours, absences et rattrapages.
En cas d'absence d'un professeur, les cours sont automatiquement rattrapés. En cas d'absence de l'élève sans que le professeur ne soit prévenu, le cours est perdu.
Pour les cours avec abonnement mensuel, en cas d'indisponibilité de l'élève et si celui-ci prévient de son absence, le rattrapage du cours reste à la libre appréciation du professeur.
Pour les cours sans abonnement mensuel, l'élève dispose d'un délai de 48h pour reporter son cours. En cas de non-respect de ce délai, le cours est perdu.
Les cours ne sont ni remboursables, ni déductibles sauf si l'absence est de la responsabilité du professeur.
8- Paiement des cours
Pour les cours avec abonnement mensuel, le paiement est exigible au premier cours de chaque mois en espèce, par chèque bancaire ou virement bancaire (un RIB sera fourni aux élèves ayant choisi ce mode de paiement). En cas d'arrêt des cours de l'élève avant la fin de la période déjà réglée, aucun remboursement ne peut être exigé.
Pour les cours sans abonnement mensuel, les cours sont payables d'avance. Ils ne pourront être remboursés en cas d'absence de l'élève et si celui-ci n'a pas prévenu le professeur dans le délai de 48h (voir §7).
Le paiement des stages est effectué lors de la première séance en espèce, par chèque bancaire ou virement bancaire sur simple demande d'un RIB. En cas d'arrêt du stage par l'élève avant sa fin, aucun remboursement ne peut être exigé.
Une facture ou un devis peut être remis sur simple demande.
9- Tarifs
Les tarifs sont TTC, ils sont établis pour la période septembre à août et peuvent être modifiés à chaque nouvelle période. L'inscription de l'élève implique l'acceptation des tarifs en vigueur à la date de démarrage des cours, ceux-ci sont consultables et téléchargeables sur le site internet.
10- Réductions tarifaires
En cas d'inscription de plusieurs élèves d'un même foyer, les frais d'inscription ne sont à régler qu'une seule fois et chaque abonnement bénéficie de 5% de réduction quel que soit l'activité choisie.
Les élèves inscrits à l'année bénéficient d'une réduction de 10% sur le tarif des stages.
11- Loi informatique et liberté – Droit à l'image
L'EMEP s'engage à garder confidentielles toutes les données personnelles qui seront communiquées par les élèves. Cependant, L'EMEP souhaite pouvoir photographier ou filmer les élèves lors des cours dispensés ou lors des différents évènements organisés. Les images sont susceptibles d'être utilisées dans les supports publicitaires tels que des affiches, des flyers pouvant être diffusés sur des lieux publics (commerces, mairies, médiathèques etc…) ou mises en ligne sur le site internet. Seuls les prénoms des élèves seront éventuellement mentionnés.
L'utilisation des images ne sera toutefois possible qu'avec l'accord signé de l'élève ou de son représentant légal.
13- Arrêt des cours
L'élève peut mettre un terme à son abonnement à tout moment. Néanmoins, chaque période commencée est due (voir paragraphe 8).